infostrates

Julien Palmaro
Directeur général d'Infostrates
Lot 4 Montée du Commandant de Robien
13011 Marseille, France

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017, USA

Marseille, le 6 avril 2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Infostrates soutient les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous souhaitons ré-adhérer au Global Compact. À la suite de notre première adhésion, dû à une restructuration de nos effectifs, nous n'avions pas été en mesure de finaliser notre Communication sur le Progrès (COP). Nous sommes aujourd'hui prêts à la publier et heureux de réaffirmer notre volonté d'intégrer les principes du Global Compact dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.
Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. Infostrates fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une COP, décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre).
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,